

République Française  
Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Avesnes-le-Comte  
Communauté de Communes du Sud-Artois  
**Commune de Foncquevillers**

## Procès-Verbal

### Séance du Conseil Municipal

### du 19 Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf Septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Monsieur LAGNIEZ Christophe, Maire.

**Présents** : M. LAGNIEZ Christophe, Maire, Mme DERVILLERS Evelyne, MM : BLONDIAUX Frédéric, CARRE Philippe, DELADERIERE Jean-Michel, DEMAILLY Anthony, SOYEZ Guillaume.

**Absents excusés** : Mme BALAVOINE Christelle,  
Monsieur MOITREL Antoine qui a donné procuration à Monsieur DEMAILLY Anthony,  
Monsieur GONS Gaylord qui a donné procuration à Monsieur SOYEZ Guillaume.

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 7
- Procurations : 2

**Date de la convocation** : 15/09/2023 - **Date d'affichage** : 15/09/2023

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme PRUVOST Florence.

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que six conseillers sont présents. Monsieur DELADERIERE Jean-Michel arrivera en cours de séance. Madame BALAVOINE Christelle est absente excusée. Monsieur GONS Gaylord est absent excusé et a donné procuration à Monsieur SOYEZ Guillaume. Monsieur MOITREL Antoine est absent excusé et a donné procuration à Monsieur DEMAILLY Anthony.

Monsieur le Maire ouvre à la séance à 19h46.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers que la séance est enregistrée.

**L'ordre du jour :**

- 1/ Validation du Procès-Verbal de la réunion de conseil du 9 juin 2023 et du Procès-Verbal de la réunion de conseil du 15 juin 2023.
- 2/ Délibération OTS (Organisation Temps Scolaire).
- 3/ Délibération MNT (Mutuelle Nationale Territoriale).
- 4/ Délibération surtaxation 2024.
- 5/ Délibération DM chapitre 011.
- 6/ Fongibilité des crédits : Taxe habitation.
- 7/ Point sur les subventions.
- 8/ Point sur les Foulées Foulquoises.
- 9/ Point sur le contrat APC.
- 10/ Questions diverses.

### **1/ Validation du Procès-Verbal de la réunion de conseil du 9 juin 2023**

Monsieur le Maire soumet le Procès-Verbal de ladite séance à l'approbation des conseillers municipaux.

Aucune remarque n'est émise. Le Conseil Municipal valide le PV.

**Vote POUR 7 - ABSTENTION 1 (M. SOYEZ Guillaume) - CONTRE 0**

### **et du Procès-Verbal de la réunion de conseil du 15 juin 2023.**

Monsieur le Maire soumet le Procès-Verbal de ladite séance à l'approbation des conseillers municipaux.

Aucune remarque n'est émise. Le Conseil Municipal valide le PV.

**Vote POUR 8 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

### **2/ Délibération OTS (Organisation Temps Scolaire).**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers du courrier du bureau des moyens du premier degré en date du 6 octobre 2021 concernant l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2020.

L'organisation retenue pour le RPI N°24 est la semaine de 4 jours. L'arrêté de régularisation en date du 6 octobre 2021 est valable pour une période de trois ans maximum.

Aucune remarque, le Conseil Municipal valide l'organisation du temps scolaire à la semaine de 4 jours.

**Vote POUR 8 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

### **3/ Délibération MNT (Mutuelle Nationale Territoriale).**

Après négociation avec le Centre de Gestion, celui-ci propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet santé, les montants pratiqués ont un caractère économiquement avantageux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la convention de participation mise en oeuvre par le CDG 62 pour une durée de 6 ans à compter du 15 juin 2023.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

**Vote POUR 8 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

Monsieur DELADERIERE Jean-Michel arrive à 20h.

### **4/ Délibération surtaxation 2024.**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'une réflexion avait déjà été faite en 2022. Il convient de lutter contre la rétention foncière (les dents creuses).

Une délibération avait également été prise le 28 septembre 2022 concernant la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Les conseillers avaient décidé de ne pas retenir de taux.

Monsieur le Maire ouvre le débat et demande si cette année, le taux resterait à 0%.

La hausse maxi des taux est de 5,25 %.

Après un tour de table, Monsieur Blondiaux propose 10 cents le mètre carré la 1ère année, Monsieur Carré propose 50 cents. L'objectif étant d'inciter les propriétaires de terrains constructibles non bâtis à vendre sans les "assommer".

Constat est fait que le prix de la construction reste élevé, que l'adoption de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) incite également les propriétaires à mettre sur le marché de nombreux terrains à bâtir - d'ici 2026, toute révision de PLUI verra la réduction des zones constructibles, autrement dit, certains terrains à bâtir vont redevenir agricoles. L'offre étant plus importante que la demande, les terrains seront plus difficiles à vendre.

Il est finalement retenu le taux de 25 cents le mètre carré sur les 40 mètres de profondeur par rapport à la façade.

**Vote POUR 9 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

## **5/ Délibération DM chapitre 011.**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que lors du vote du budget, les crédits avaient été validés concernant le chapitre 011. Suite à une erreur matérielle, certains articles étaient à 0€. Il convient donc de créditer les sommes allouées aux articles à 0€. Soit une somme totale de 43 641,24 €.

**Vote POUR 9 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

## **6/ Fongibilité des crédits : Taxe habitation.**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la DGFIP, dans son courrier du 26 juin 2023, fait part au Maire que la Commune avait décidé une augmentation du taux de Taxe d'habitation sur les résidences principales (THp) entre 2017 et 2019, ce qui déclenche la mise en oeuvre d'un prélèvement d'un montant de 125 €.

Ce prélèvement s'imputera sur les avances mensuelles de fiscalité directe locale qui ont été versées au cours du mois de juillet 2023.

En effet, l'Etat a vocation à assurer une compensation intégrale mais pas à couvrir des décisions prises après l'annonce de la réforme.

Afin de faire face à cette dépense imprévue ainsi qu'aux dégrèvements pour les jeunes agriculteurs, il convient de créditer la somme de 500 € sur le compte 7391118 (Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes).

**Vote POUR 9 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0**

## **7/ Point sur les subventions.**

Monsieur Soyez fait le récapitulatif des dossiers proposés et ceux subventionnés.

Des demandes ont été envoyées concernant la DECI et le parking avec accès PMR.

Les demandes de subventions au titre de la DSIL ont été rejetées.

La subvention FARDA, aide à la voirie communale, pour le parking avec accès PMR a été retenue.

Le taux est de 40 % sur une dépense plafonnée à 37 500 €, soit 15 000 €.

Pour la DECI, il faut relancer les deux propriétaires pour la mise à disposition d'une partie de terrain afin de pouvoir implanter les citernes.

Il convient de valider le devis concernant la rénovation de la mise aux normes incendie.

## **8/ Point sur les Foulées Foulquoises.**

L'évènement aura lieu le samedi 21 octobre, début des vacances de Toussaint.

Cette manifestation était prévue initialement le dimanche 10 septembre. Elle a été reportée. Depuis mars 2023, il faut effectuer une déclaration en Préfecture. Les gendarmes ont émis un avis défavorable lors de la réunion du 8 septembre parce que les coureurs traversent les routes départementales et des routes seront déviées ou barrées.

Monsieur le Maire et Monsieur Soyez ont rencontré Monsieur Coin, responsable au Département. L'arrêté est envoyé avec avis favorable du Département. Le devis pour la responsabilité civile auprès de GROUPAMA est à la signature.

Pour 2024, ce serait bien de créer une association "Les Foulées Foulquoises" et de faire appel à des sponsors. Tout le dossier a été enregistré sur "manifestations sportives.fr".

Afin de mettre en place, l'aide d'environ 45 bénévoles est à prévoir.

Est-ce que la CCSA peut accompagner la Commune sur ce domaine ?

## **9/ Point sur le contrat APC.**

L'agent est démissionnaire à compter du 22 septembre 2023. L'offre d'emploi a été déposée sur le portail "Emploi territorial". Seule une réponse pour le moment.

## 10/ Questions diverses.

Monsieur Soyez fait le point sur les élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 24 septembre.

Les futurs habitants Chemin de Bienvillers demandent une borduration devant chez eux.

Monsieur Demailly rapporte la visite du Parc Eolien à Le Transloy faite ce jour. Le radar qui est installé sur le territoire de Lucheux peut être remplacé, l'armée étudie le dossier dans ce sens, confirmation sera faite prochainement. Le but était de rendre compte au plus près du fonctionnement du parc éolien avec des éoliennes de taille proche de celles projetées et des travaux qui peuvent accompagner les éoliennes, création d'une plate-forme pour le dépôt agricole, plantations de haies et arbres pour limiter l'impact paysager...

La Fédération de chasse propose à la société de chasse d'implanter, à nouveau, 200 mètres de haies sur notre territoire. Il convient en premier lieu de vérifier toutes les plantations précédentes afin de remplacer celles qui n'ont pas reprises avant de s'étendre encore le long des chemins communaux, voir aussi si les haies peuvent être plantées entre culture en domaine privé agricole.

Monsieur Demailly avait été averti de la présence d'un nid de frelons asiatiques en domaine privé à proximité de l'école. Les pompiers ont donc été immédiatement sollicités pour intervention urgente en zone à risques pour la population. Les directives leur interdisent d'intervenir en domaine privé. Il pose la question de la participation de la commune aux frais d'extermination de ces nids, notamment à proximité de lieux accueillant du public. Les frais restent à la charge des propriétaires.

Le nid a bien été supprimé par un intervenant agréé.

Un nid d'abeilles noires a été signalé dans le 1er arbre au cimetière britannique. Monsieur Demailly contactera le COMMONWEALTH à ce sujet.

Monsieur Demailly fait part également de la demande de location de la salle en avril 2024 par l'agent future retraitée.

Monsieur Deladerière revient sur l'achat d'une autolaveuse soit en leasing ou à l'achat. Voir pour la garantie et la maintenance. Ce sera inscrit à la prochaine réunion de conseil.

A voir de nouveau pour la caméra à l'atelier ainsi que l'alarme. L'opérateur le moins cher est FREE - 10 € + un forfait de 2 € par mois. Ce sera inscrit à la prochaine réunion de conseil.

Monsieur Demailly a récupéré la plaque d'immatriculation du véhicule qui a basculé le poteau rue Basse.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h20.  
La prochaine réunion du conseil aura lieu le mardi 10 octobre à 20h.

Fait en mairie, le 21/09/2023

Le Maire,  
Christophe LAGNIEZ

